LA VOIX DES CHÊNES

MAGAZINE D'INFORMATIONS DU PAYS DE TRONÇAIS | WWW.PAYSDETRONCAIS.FR

#7

JANVIER 2023

BILAN 2022 ET PROJETS À VENIR

L'ÉDITO

DANIEL RONDET

Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais
Maire de Couleuvre

Chers habitants du Pays de Tronçais,

L'ANNÉE 2022 RESTERA MARQUANTE DANS L'HISTOIRE INTERNATIONALE. LES EFFORTS DE CHACUN ONT PERMIS D'ATTÉNUER LA TOURMENTE ÉPIDÉMIQUE MAIS NOUS DEVONS RESTER PRUDENTS. TOUTEFOIS, LE PLUS FRAPPANT RESTE L'INVASION DE L'UKRAINE QUI A FAIT NAÎTRE UN CLIMAT DE DÉFIANCE. CONNAÎTRE UN TEL CONFLIT AU XXIE SIÈCLE EST DRAMATIQUE ET INCOMPRÉHENSIBLE. À L'AUBE DE CETTE NOUVELLE ANNÉE, J'ESPÈRE ET JE CROIS EN UN DÉNOUEMENT RAPIDE.

2022 est également une année inflationniste et nous oblige à une certaine prudence dans la construction budgétaire 2023. Quoi qu'il en soit, les fonds de concours aux communes seront maintenus afin de financer les équipements communaux qui vous sont utiles quotidiennement.

Je ne peux pas continuer mes propos sans rendre un hommage à Jean-Louis Étien. Le 29 mai 2022, Jean-Louis nous a quittés, à 48 ans, c'est bien trop tôt… Il laisse un grand vide auprès de ses proches, mais aussi à toutes les personnes qui ont pu le côtoyer. Les élus et le personnel de la Communauté de Communes prennent part à la peine de son épouse, de ses enfants et de toute sa famille.

Ce 7e exemplaire de La Voix des Chênes reviendra en détail sur les réalisations communautaires de l'année 2022 ainsi que sur les projets pour 2023. Certaines actions ont marqué le Pays de Tronçais et je souhaite y revenir en avant-propos. Tout d'abord, le label Forêt d'Exception® a été renouvelé pour cinq ans supplémentaires. C'est une chance pour notre territoire !

Au printemps 2022, la plage de Saint-Bonnet-Tronçais a connu une véritable réhabilitation. Un container maritime réaménagé en snack a été installé. Durant la période estivale, chacune et chacun d'entre nous a pu en profiter. L'année 2023 sera dédiée à la reprise du sentier de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais. Ce snack a été financé par les aides européennes.

À ce sujet et à la demande de la Région, un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) Départemental instruira les dossiers via Moulins Communauté. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher restera notre interlocuteur. Étant membre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est considérée comme « riche », nous voyons nos aides LEADER diminuées des deux tiers. Cela est regrettable pour notre territoire.

La Voix des Chênes

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS
La Voix des Chênes
ISSN 2646-9103

Place du Champ de Foire
03350 Cérilly
www.paysdetroncais.fr

Directeur de la publication :
Daniel Rondet

Rédaction : Communauté de Communes du Pays de Tronçais - L'équipe Originis : Cyril Toutain, Coralie Toureau, Gautier Riva et louis Montagne.

Réalisation et mise en page :
L'équipe Originis.

Crédits photos :
Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Impression :
Imprimé en France
à 4550 exemplaires

Dans un souci de respect de la nature, La Voix des Chênes a choisi d'imprimer votre journal sur du papier respectant les principes de gestion durable des forêts (norme PEFC). De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

Que cette année soit heureuse : que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune

Madame de Sévigné

Après de nombreuses difficultés mais avec beaucoup de persévérance, l'école de Hérisson a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2022-2023.

Ce nouvel outil est une chance pour les élèves de Hérisson, Louroux-Hodement et Venas. S'agissant de la compétence « école », l'architecte pour les travaux des écoles de Cérilly a été retenu. Il est espéré que des travaux puissent débuter dès l'été 2023. Après la réhabilitation des écoles cérilloises, nous entreprendrons une consultation pour la rénovation des écoles d'Ainay-le-Château et de Meaulne-Vitray.

Bien évidemment, les travaux de voirie ont eu lieu comme chaque année. Il est à rappeler que les choix des élus municipaux sont respectés. La Communauté de Communes apporte son expertise et son financement avec le Département.

Je souhaite également vous faire part d'une grande avancée pour le site des Forges. Après un nombre important de réunions et une dernière en juillet 2022 en présence de Monsieur le sous-préfet et de l'Architecte des Bâtiments de France, il a été obtenu de détruire quatre arches (sans reconstruction à l'identique) afin de pouvoir créer une entrée et y installer une entreprise. L'année 2023 sera consacrée à la préparation d'une étude patrimoniale afin de pouvoir déposer le permis de construire valant démolition. Ainsi, les travaux pourraient débuter d'ici 2024.

S'agissant de la petite enfance, lors de la dernière séance du conseil communautaire, les élus ont accepté le refinancement du Relais d'Assistance Maternelle (RAM) du Centre Social Rural de Meaulne-Vitray. En effet, d'importantes difficultés se font ressentir pour la garde des jeunes enfants sur le territoire et nous ne pouvons pas rester sans rien faire. 2023 permettra donc de couvrir les 15 communes d'un RAM. Cela se tient dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Bref, la Communauté de Communes a continué, continue et continuera de s'attacher à ses deux objectifs principaux :

- **porter une attention particulière aux habitants**
- **conforter le rayonnement du Pays de Tronçais**

À l'aube de cette nouvelle année et au nom de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de réussite et d'espoir.

Comme le disait Madame de Sévigné : « Que cette année soit heureuse : que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune. »

Daniel Rondet,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais,
Maire de Couleuvre

HOMMAGE

> L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console.
>
> William Shakespeare

JEAN-LOUIS ÉTIEN

Jean-Louis Étien était originaire de la Montagne Bourbonnaise mais c'est en Pays de Tronçais qu'il a décidé de s'installer avec sa famille. Diplômé d'un DEA et d'un doctorat en « Géographie et développement rural », il a consacré toute sa carrière à l'Allier. Sa thèse, « Les Châteaux dans les campagnes bourbonnaises, du lieu de pouvoir à l'encombrant héritage » a été saluée pour la qualité du travail accompli. Thèse qu'il a menée de front avec son activité professionnelle. Cette dernière a débuté par un poste de directeur de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Après deux années d'expérience, il intègre le Conseil Général de l'Allier en 2003, où il a exercé successivement les postes de chef du service intercommunalité et chef du service économie.

C'est en 2009 que Jean-Louis devient le directeur des services de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Il a quitté ses fonctions en mars 2021 pour prendre la direction de l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais. Toutefois, il revient à la Communauté de Communes, dès le 1er janvier 2022, en tant que directeur du développement et de la communication.

Nous n'oublierons pas ce qu'il a accompli au sein de notre collectivité et les services qu'il a rendus sur notre territoire avec courage, sans distinction de conviction pour le bien de tous.

Jean-Louis a contribué au développement du Pays de Tronçais notamment avec le long transfert des compétences école et voirie, l'obtention du label Forêt d'Exception® ou encore la création de 27 sentiers de randonnée. Il aussi œuvré pour le tissu économique avec la création d'une plateforme bois.

Jean-Louis a assisté trois présidents successifs, ses conseils ont été précieux, tout comme son professionnalisme et son dévouement. Sans eux, le Pays de Tronçais n'aurait pas connu son expansion au cours des quinze dernières années. Il était une cheville ouvrière du Pays de Tronçais.

Jean-Louis demeurera un exemple pour de nombreuses personnes. Il était discret, brillant, engagé, dévoué, humain, mais surtout apprécié de tous.

BILAN DE L' ANNÉE 2022

LE RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION ®

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CHARTE PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET L'ONF

LA SIGNATURE DE LA TROISIÈME CHARTE PARTENARIALE EST LE PARFAIT MIROIR DE L'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le 16 mai 2022, la troisième charte partenariale entre la communauté de communes et l'ONF a été signée. En effet, une première avait été contractualisée en 2011, puis une autre en 2015. Cette charte permet d'entériner la solidité des deux entités dans la même perspective : « accueillir le public dans les meilleures conditions tout en préservant la Forêt de Tronçais ». Avec cette charte, un nouveau chemin à cette magnifique futaie de chênes est créé afin qu'elle puisse continuer de nous faire rêver et que nos touristes poursuivent leur contemplation.

Pour ce faire, la communauté de communes du Pays de Tronçais apportera une aide financière d'environ 172 000 € HT en investissement. Sachant qu'elle continuera de prendre en charge l'entretien des équipements actuels ou l'entretien des ronds de la forêt. Il n'est pas non plus compté le temps passé par les agents communautaires pour l'ingénierie ou encore l'installation d'infrastructures.

En même temps que la signature de cette nouvelle charte, il a été inauguré le sentier de l'étang de Tronçais, où la communauté de communes a investi 14 100 €.

UN RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®, PORTEUR D'ESPOIR TOURISTIQUE !

Cette troisième charte a permis le renouvellement du label Forêt d'Exception®. Le 16 novembre 2022, Daniel Rondet – Président du COPIL Forêt d'Exception®–, Aurélie Bouvet et Julien Patzourenkoff de l'ONF ainsi que Chrystelle Blanchard de l'OTI ont été auditionnés par le Comité National d'Orientation du label Forêt d'Exception®.

Ce fut une réelle réussite, où il a été démontré l'intérêt du label pour le territoire et notamment pour la forêt. Il a été mis en avant l'importance de la synergie entre l'ensemble des membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®. Le CNO a félicité le travail entrepris depuis 2017 et a accordé le label Forêt d'Exception® pour cinq ans de plus.

Ce label est primordial pour notre territoire ! Il est le signe :

- d'une forêt avec un patrimoine naturel, archéologique, historique et culturel admirable par le plus grand nombre ;
- d'une forêt qui sait fédérer l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs ;
- d'une forêt ayant un potentiel économique très important ;
- d'une forêt pouvant attirer de nombreux touristes, que ce soit pour la randonnée, le vélo, le brame, la chasse ou encore la pêche ;
- de la plus belle Futaie de chênes de France et d'Europe.

Un grand merci à l'ensemble des partenaires membres du COPIL Forêt d'Exception®, sans qui rien ne serait possible.

LA PLAGE DE SAINT-BONNET-TRONÇAIS, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE TOURISME

La réhabilitation de la plage de Saint-Bonnet-Tronçais représente 100 000 € TTC de dépenses. Dans le même temps, la Communauté de Communes a perçu près de 47 000 € d'aides européennes. Les travaux consistaient en l'installation de nouveaux mobiliers, mais aussi en l'implantation d'un container maritime réaménagé en snack. La gestion de celui-ci a été confiée à l'Association du Pays de Tronçais dans le cadre d'un contrat de quasi-régie. Cette dernière l'a subdéléguée à Renaud Coudeyras. La période estivale fut une véritable réussite. Ce snack sera encore opérationnel pour la saison 2023.

UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES DE HÉRISSON

Certes, il a fallu du temps, mais le résultat est à la hauteur. Les deux écoles et la restauration scolaire de Hérisson sont réunies au sein d'un unique bâtiment, permettant plus d'interactions entre les élèves, les enseignants, les parents et les agents territoriaux.

Au total, le nouveau bâtiment représente une surface de plus de 400 m². Les salles de classe sont conçues de manière à aider les enseignants dans leur projet pédagogique. L'agencement des pièces a été réfléchi afin de faciliter les déplacements. Grâce à l'utilisation de matériaux écologiques et performants, des économies seront réalisées.

L'opération de l'école de Hérisson représente un coût d'investissement de **786 063,85 € HT.** La Communauté de Communes a perçu **580 397 €** de subventions sur le montant HT, réparties de la manière suivante :
319 766 € de l'État ;
174 966 € de la Région ;
85 665 € du Département.

UN NOUVEAU MINIBUS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

La Communauté de Communes a souhaité acquérir un troisième minibus. Au regard du besoin, les deux minibus ne permettaient plus de répondre à la demande. Cette nouvelle acquisition a été possible grâce à l'entremise de VISIOCOM. En effet, cette dernière a pris contact auprès des entreprises du territoire, et 23 entreprises ont effectué du sponsoring. Autrement dit, ce sont les entreprises qui ont financé le minibus, en échange d'un encart publicitaire sur le véhicule. Afin de les remercier, une inauguration a eu lieu le 19 mai 2022.

Pour rappel, les minibus sont mis à disposition des Restos du cœur, du collège de Cérilly, des écoles, des maisons de retraite, des clubs sportifs, etc. Ils ont également été utilisés pour des déplacements en Ukraine. Bien évidemment, il s'agit de prêts gratuits.

LES TOQUES D'AUVERGNES : DES REPAS D'EXCEPTION POUR UNE FORÊT D'EXCEPTION

La Forêt de Tronçais a connu une belle renommée grâce à un week-end consacré aux Toques d'Auvergne. 40 grands chefs ont préparé deux repas les 11 et 12 septembre 2022. Le premier était « champêtre », alors que le second était « gastronomique » avec des visites guidées le matin. Au total, près de 500 personnes ont eu la possibilité de déjeuner au Rond de la Cave sous un soleil radieux. Les mets étaient assortis de vins délicieux. Ce repas a également permis de découvrir une partie de l'histoire mais aussi la plus belle Futaie de chênes d'Europe. Les enfants de l'école élémentaire de Cérilly ont également pu profiter d'un repas préparé par ces chefs. Un évènement salué de toutes et tous.

Ces deux journées ont été possibles grâce à l'association des Toques d'Auvergne, du Conseil départemental, de la communauté de communes du Pays de Tronçais, de l'ONF, de l'OTI, de la Mairie de Cérilly ou encore de la Mairie d'Isle-et-Bardais. De nombreux sponsors privés ont également participé financièrement.

À l'image du repas préparé en 1999, nous espérons des retombées durant deux à trois ans, et notamment touristiques.

DES PROJETS POUR 2023

LES ÉCOLES DE CÉRILLY

Suite à des difficultés organisationnelles, les travaux dans les écoles d'Ainay-le-Château, Cérilly et Meaulne-Vitray ont pris du retard. De plus, l'augmentation du prix des matériaux et un défaut du toit terrasse à l'école élémentaire de Cérilly impliquent que seules les écoles de Cérilly connaîtront prochainement des travaux. Une enveloppe totale de 468 000 € HT est prévue pour la réhabilitation des deux écoles.

L'architecte a été choisi, les études commencent à être menées. Il faut espérer un début des travaux en 2023 et une fin des travaux en 2024. Tout sera mis en œuvre afin que la continuité pédagogique soit tenue.

Tout d'abord, il a été demandé que les travaux soient réalisés durant les vacances scolaires. Tout sera entrepris pour assurer le confort des élèves pendant les phases de travaux réalisés en période scolaire. En effet, l'école élémentaire avec les bâtiments institutionnels du territoire permettent de faire cours dans de véritables salles de cours.

Bien évidemment, les écoles d'Ainay-le-Château et Meaulne-Vitray connaîtront une rénovation lors d'une nouvelle tranche.

LE CAP TRONÇAIS

La communauté de communes a arrêté une première tranche de travaux de **580 000 € HT**. L'État participera à hauteur de **203 000 €** et le Département pour un montant de **255 000 €**.

L'année 2023 permettra d'effectuer les études pour la consultation de l'architecte afin de débuter les travaux fin 2024.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La communauté de communes a signé plusieurs contrats avec la CAF de l'Allier. Aujourd'hui, ces contrats sont remplacés par la Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci est construite avec les acteurs du territoire. La démarche doit renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

La phase de diagnostic et les premiers ateliers participatifs ont permis de dégager plusieurs actions importantes à réaliser :

- Petite enfance : dès 2023, la communauté de communes apportera son financement pour le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) animé par le Centre Social Rural de Meaulne-Vitray et continuera le financement du RAM du Centre Social Rural de Lurcy-Lévis. Ainsi, les 15 communes du Pays de Tronçais seront couvertes par un RAM ;
- Animation de la vie sociale : dès 2023, la communauté de communes organisera des rencontres avec les acteurs du territoire sur des thèmes précis afin d'échanger sur les méthodes à mettre en œuvre ;
- Accès aux droits, aux services et inclusion numérique : en 2023, la nouvelle Maison France Services de Cérilly ouvrira ses portes ;
- Enfance et jeunesse : la communauté de communes dispose d'un centre de loisirs et commence à étudier des actions pour le soutien à la scolarité.

La CTG sera signée entre le président et la CAF courant 2023. Les actions débuteront durant cette année et s'échelonneront jusqu'en 2026.

LES CAMPINGS

Le conseil communautaire a prévu une enveloppe de **440 000 € HT** pour la réhabilitation du camping de Saint-Bonnet-de-Tronçais et du camping d'Isle-et-Bardais. Cela est possible grâce à un financement du Département à hauteur de **198 000 €** et à une participation de l'État de **154 000 €.**

En 2023, le choix de l'architecte serait opéré de manière à débuter les travaux d'ici la fin de l'année.

LA CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Si l'action culturelle doit concerner tous les habitants de la communauté de communes du Pays de Tronçais, il convient de la prioriser en direction des jeunes générations durant tous leurs temps de vie (scolaire et hors temps scolaire) et des personnes les plus éloignées de la culture.

Une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) est en cours d'élaboration à l'échelle du territoire. Une phase de diagnostic est nécessaire, mais des actions ont débuté, avec un projet culture auprès des CM1 et CM2 du territoire. Il s'est également tenu un atelier intergénérationnel autour de la musique entre les enfants de l'ALSH et les pensionnaires de la maison de retraite de Saint-Bonnet-Tronçais.

2023 permettra de réaliser le diagnostic et de signer la CTEAC afin de pouvoir débuter des actions d'envergure dès 2024.

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ !

sur **paysdetronçais.fr**

COM DE COM DU PAYS DE TRONÇAIS
PLACE DU CHAMP DE FOIRE | 03350 CÉRILLY
04 70 67 59 43 | comcom@paysdetroncais.fr

IntraMuros

RETROUVEZ
NOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
SUR L'APPLICATION INTRAMUROS

SUIVEZ-NOUS SUR

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Communiquez autrement • originis.fr • Cyril Toutain : 06 75 39 17 37